

Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

Lorsque la loi sur le partenariat enregistré est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007, il était entendu que les couples homosexuels n'avaient pas le droit d'adopter ni de recourir à l'insémination artificielle. Beaucoup des Suisses qui avaient accepté la loi à l'occasion du référendum de 2005 ne l'auraient pas fait sans ces deux interdictions.

Le Conseil des Etats estime aujourd'hui que les concubins et les couples homosexuels devraient être autorisés à adopter l'enfant de leur partenaire.

Bien entendu, il n'est pas question d'envisager un autre genre d'adoption. Bien entendu, l'autre parent biologique devra donner son accord. Et, bien entendu, le bien de l'enfant est l'élément central de la réforme, puisqu'«il s'agit d'assurer son avenir si les parents naturels venaient à disparaître».

Nous prend-on pour des ânes? Si tel était bien le but de l'opération, ne conviendrait-il pas d'obliger tous les couples avec enfants, qu'ils soient concubins, partenaires enregistrés ou bêtement mariés, à s'adjoindre un adoptant, afin d'éviter que les malheureux orphelins ne tombent dans les mauvaises mains de parrains, de marraines, d'oncles, de tantes ou de grands-parents?

La vérité est que, selon une tactique éprouvée, le législateur, après avoir autorisé l'adoption de l'enfant du partenaire «pour son bien», permettra l'adoption extra-familiale au nom du bien de l'enfant abandonné ou orphelin, pour rendre licites, finalement, l'insémination artificielle et la gestation pour autrui, pour le bien de l'enfant à naître, cela va de soi.

Le bien de l'enfant n'a aucune part dans l'évolution qui se profile. Nous nous trouvons devant une énorme tromperie et une monstrueuse hypocrisie, parce que les députés n'ont même pas l'élémentaire courage d'avouer qu'ils se soumettent à l'esprit du temps et aux exigences des «minorités opprimées». Nous n'en sommes pas surpris: le mensonge, l'hypocrisie, la démagogie et la veulerie sont inhérents à la démocratie parlementaire. La seule chose qui nous étonne, c'est que nous ayons gardé la faculté de nous en indigner.

Le Conseil national doit encore se prononcer sur la réforme de la loi. Il n'y a aucune raison de supposer qu'il s'y opposera. Restera le référendum...

On vit d'espoir, dit-on. Il est probable que nos jours sont comptés.

Mariette Paschoud

Quand le vicomte se met à table

Philippe de Villiers vient de publier chez Albin Michel un opus autobiographique intitulé *Le temps est venu de dire ce que j'ai vu*. Le bandeau destiné à nous mettre l'eau à la bouche énumère les personnalités sur lesquelles le lecteur peut espérer des confidences croustillantes: Hollande, Mitterrand, Chirac, Sarkozy, Poutine, Juppé.

J'ai une affection particulière pour Villiers parce qu'il est de Vendée, pays victime du premier génocide de l'ère moderne, qu'il n'a jamais admiré les coupeurs de têtes ni les autres menteurs du bicentenaire de la Révolution et que je le crois sincèrement patriote.

La plume est alerte et les anecdotes qu'il égraine au fil des trois cent quarante-cinq pages n'y figurent pas uniquement pour mettre en valeur l'auteur que tous les grands personnages du moment appellent affectueusement par son prénom. Ces instants sont tous «signifiants» comme dirait le psychanalyste. On veut nous montrer quelque chose. Mais quoi?

Philippe de Villiers était destiné à devenir haut fonctionnaire: il fait l'ENA, qui est, écrit-il, «un moule, un laminoir sémantique qui vous broie: vous y entrez avec trois mille mots, vous en sortez avec trente seulement, le cerveau formaté, hors de vos neurones et le cœur vide». Il réussit à démouler son esprit grâce, peut-être, au Puy du Fou, parc thématique et reconstitution historique extraordinaire, qui restera, finalement, sa seule réussite.

Car globalement, hélas, le bilan personnel de Villiers est mince. Malgré la justesse de ses combats, il a accumulé les échecs politiques. Il ne cherche d'ailleurs pas à les minimiser ni à en faire porter la responsabilité à d'autres, même si transparait une certaine rancœur à l'endroit de ceux, les Séguin ou les Pasqua, qui se sont ralliés à Maastricht après l'avoir combattu. Le seul homme politique resté fidèle au souverainisme, Jean-Marie Le Pen, Villiers n'en parle pas. On dirait que le Front national n'a simplement pas existé ces quarante dernières années!

Paradoxalement, c'est aux élections européennes qu'il obtiendra le meilleur résultat, alors même qu'il n'a que mépris pour les institutions de Bruxelles et leurs œuvres. Fraîchement retraité de la politique, il peut aujourd'hui vider son sac.

Ses portraits de Chirac, de Giscard, de Pompidou, de Hollande, de Cohn-Bendit, de Sarkozy, de BHL ou de Harlem Désir sont croustillants et cruels. Les figures de Mitterrand, d'Hassan II, de Poutine ou de la veuve du Maréchal de Lattre sont évoquées avec une certaine tendresse, celle de Soljenitsyne avec une réelle admiration.

L'état actuel de la France est tragique. Le rêve mondialiste a tué les nations européennes et ruiné les classes moyennes. Le plan Mansholt et la corruption des hommes politiques, de droite et de gauche, par les barons de la grande distribution ont tué les paysans dont les revenus ne couvrent plus les charges. Villiers s'en émeut mais n'a pas identifié le

virus. Il se contente de dire (plaisamment) ce qu'il a vu, mais n'en tire aucune leçon, ne montre aucune issue, ne propose aucune solution crédible.

Avis à ceux qui pensaient à lui comme à un homme providentiel possible: n'y comptez pas. Il ne sera ni le général Boulanger ni le Bonaparte du 18 brumaire. Pour sauver la France, il faudra en attendre un autre.

Claude Paschoud

Un seul discours et trois avis

Morts de rire lors de la journée des malades

Le 11 février dernier, c'était la *Journée mondiale des malades*, fête instituée par l'Eglise catholique. Aucun média ne s'en est fait l'écho.

Le 6 mars, c'était la *Journée (suisse) des malades*, émanation de l'officialité helvétique et d'associations actives dans le domaine de la santé. Le monde entier en a entendu parler grâce à la vidéo de l'allocution prononcée ce jour-là par le président de la Confédération, M. Johann Schneider-Ammann, sur le thème: «Rire, c'est vivre des moments de bonheur».

L'orateur, dont la plupart des Suisses n'auraient pas su dire le nom ni reconnaître le visage vingt-quatre heures auparavant, s'est soudain retrouvé, bien malgré lui, mondialement connu. Il est vrai qu'il a fort peu d'aisance dans sa communication et qu'il est tellement l'exact opposé d'un boute-en-train que de le voir, le visage terne et inexpressif, ânonner d'une voix monocorde quelques propos insipides sur le thème du rire avait quelque chose de sinistrement pathétique. On peut donc comprendre les railleries et les fous-rires que cette piètre prestation a déclenchés sur internet, en Suisse, en France, aux Etats-Unis et probablement ailleurs. Et on peut en vouloir à M. Schneider-Ammann – et à ses conseillers en communication! – d'avoir donné une image pareillement risible de la Suisse et de ses autorités. En tant que personnage public, il est inévitable que le président d'un Etat fasse parfois l'objet de quelques moqueries; mais quand il ne suscite rien d'autre que de l'hilarité, tant chez ses propres concitoyens qu'à l'étranger, ce n'est pas très bon signe.

Cela dit, il faut tout de même remettre les choses à leur juste place: si le président de la Confédération fait rire lorsqu'il parle du rire – résultat qui, même involontaire, n'est finalement pas si absurde –, celui de la République voisine s'y connaît lui aussi pour déroutier les zygomatiques de ceux qui l'écoutent, y compris dans sa langue maternelle, non pas à l'occasion de la journée des malades mais dans un pays malade tous les jours. On peut en dire autant, d'ailleurs, de tous ceux qui se sont succédé à cette fonction depuis François Mitterrand – qui n'a certes pas œuvré pour le bien de la France, mais qui n'était pas un personnage risible.

Malgré cette mésaventure, la Suisse devrait ainsi conserver son attrait pour ceux qui préfèrent rire de leur président en rentrant du travail plutôt qu'en attendant leurs allocations de chômage. Quant à ceux qui accordent moins d'importance à leur prospérité matérielle et davantage à la présence physique et à la force de communication visuelle du chef de leur Etat, ils peuvent toujours rêver en regardant vers l'Est...

Pollux

Simple hypothèse (sur un contre-emploi)

«Lamentable!», commente cette amie qui me fait parvenir un échantillon de la consternante allocution de Monsieur Schneider-Ammann pour la «journée des malades»¹, au cours de laquelle, en pitoyable copie involontaire et molle de Buster Keaton, celui qui préside pour un an notre Confédération s'est ridiculisé. Cette face de carême se hasardant à dissenter d'humour a fait les gorges chaudes de toutes les émissions satiriques de la planète². Et il paraît que le loustic aurait à son service des «communicants» qu'il n'a pas encore virés?! Il est vrai qu'à considérer Merkel, avec ses deux sillons de poupée de ventrilope aux commissures des lèvres, ou l'amiral de pédalos d'à côté et un nombre assez important de leurs collègues dans notre «vieille» Europe – à l'Est et autour de la Grèce... ils sont un peu moins agenouillés – je me dis que si nous avons droit à des nains pour pratiquer sur nous la «gouvernance» de la Méduse d'en haut, c'est sans doute parce que nous nous sommes aplatis à l'envi et que finalement on a les petits chefs qu'on mérite.

Max l'Impertinent

¹ Reste-t-il encore dans notre calendrier des jours sans commémoration?!

² Les branchés en auront un bel échantillon sur:

<http://www.watson.ch/Schweiz/Bundesrat/116591225-%C2%ABMerci--le-Pr%C3%A9sident-de-la-Schweiz%C2%BB--Schneider-Ammann-avanciert-in-Frankreich-zum-TV-Star>.

Il n'y a pas de quoi rire!

C'est plus fort que moi: quand tout le monde se jette sur un individu pour le désigner à la vindicte ou à la raillerie populaire, j'éprouve le besoin de prendre sa défense.

On s'est beaucoup gaussé sur les réseaux sociaux et dans la presse du discours sur le rire prononcé en français, d'un ton très sérieux et avec un fort accent suisse allemand, par le président de la Confédération Johann Schneider à l'occasion de la journée des malades.

Les médias français, en particulier, s'en sont donné à cœur joie, compensant ainsi la prudence qu'ils observent le plus souvent à l'égard des ridicules de leurs propres hommes politiques et manifestant une fois de plus leur méconnaissance des institutions suisses: certains n'ont-ils pas promu M. Schneider au rang de chef de l'Etat?

Le président de la Confédération n'est peut-être pas un aigle, mais je pense qu'on lui fait un mauvais procès.

Le conseiller fédéral Schneider n'est pas un orateur. Peut-on lui en vouloir? Le français n'est pas sa langue maternelle. Est-il correct de se moquer de son accent? Il ne juge pas utile de se rouler par terre quand il parle du rire. Les journalistes et autres internautes qui le décrivent ont-ils coutume de verser des torrents de larmes, de se couvrir la tête de cendres et de s'arracher les cheveux lorsqu'il évoquent des sujets tragiques?

Je prétends par ailleurs que les effets du rire sur la santé constituent un sujet **sérieux**.

M.P

En direct de Sirius

Evidences

A bien décoder nos médias, notre pays est en passe de devenir le vingt-deuxième de la planète à accepter les unions officielles¹ de «genres» identiques. S'il devait emboîter l'entrechat à l'Uruguay pour virer au rose bonbon, je me considérerais comme délié de mon engagement personnel envers notre peuple quand j'ai fait volontairement l'abandon d'une double nationalité pour venir endosser le «gris-vert» et me tenir prêt à le défendre. C'est la protection d'hommes et de femmes dans le respect des lois naturelles que j'acceptais de payer par ma sueur et, le cas échéant, par mon sang... pas celle de mollusques.

Une qui ne l'envoie pas dire (mais elle a des ancêtres tchèques)...

C'est Madame Martina Chyba qui, dans *Migros Magazine*², brocarde l'amphigouri pseudo-scientifique des administrations hexagonales, en particulier de la (dés)instruction publique, dite encore «le Mammouth» au vu de son effectif pléthorique. Ses lignes révèlent ce mélange de volapük et de jargon technocratique associé au culte du politkor, qui donne de réjouissants assemblages euphémistiques comme «personne à verticalité contrariée» pour un nain ou, ainsi que je l'avais relevé en son temps, «personne à mobilité privilégiée» – pour culpabiliser un valide. Comme Jourdain pour la prose, j'y ai appris qu'en jetant ces lignes sur le papier j'étais en train de «maîtriser le geste graphomoteur et [d']automatiser progressivement le tracé normé des lettres» et que, puisque j'avais eu la chance de subir des dictées, mon actuelle «vigilance orthographique» économiserait peut-être celle de la rédaction. S'agaçant avec esprit de ce que le roi soit nu, Madame Chyba déclenche évidemment sur le oueb l'ire d'un fonctionnaire³, peu sensible à la licence humoristique de la dame, qui s'applique à la reprendre pesamment sur des vétilles. On aimerait y voir la preuve d'un désarroi. Mais ce serait faire grand cas du sens critique des néo-pédagogues.

Un autre qui ne l'envoie pas dire (mais pour d'autres intérêts)

C'est le brillant orateur Nigel Farage, chef du parti du Royaume-Uni pour l'indépendance (UKIP) qui, dans son intervention du 7 octobre 2015 au Parlement européen, a balancé à une Merkel pincée et à un Hollande blême et crispé un paquet de vérités⁴. En moins de quatre minutes, il est parvenu à relever que le couple France–Allemagne était corrompu (sans toutefois préciser par QUI); que la voix d'une France diminuée, piégée par l'euro (auquel les Anglais n'ont jamais adhéré), n'était que «roupie de sansonnet» («*Pipsqueak*»); que, bénéficiant d'une monnaie sous-évaluée de 20% et grande expor-

tratrice dans l'UE, l'Allemagne profitait d'un excédent commercial massif et était en sus une grande vendeuse d'armes à une Grèce exsangue à laquelle elle dictait ses conditions (sur cette question, il eût été impoli d'évoquer l'ombre de Goldman & Sachs). Il a dévoilé la politique immigrationniste du tandem et appelé de ses vœux le *British exit*, «début de la fin d'un projet dont l'intention première était très noble⁵, mais qui a mal tourné».

«Mais qu'ils s'en aillent!» penseront les Français qui se souviendraient de l'opposition d'un de Gaulle à l'entrée de John Bull dans le Marché commun. Ce serait oublier un peu vite que Sarkozy a réintégré la France à l'OTAN; que tout comme cette Allemagne, toujours au «bénéfice» d'un armistice – c'est une chose que tous les Farage de ce monde se garderont bien de vous rappeler –, elle doit obéir à la voix de ses maîtres; et qu'enfin ceux qui mènent le bal n'accepteront pas cette sortie de la Grande-Bretagne de l'UE, parce que ça n'entre pas dans leur plan de domination messianique. En vertu de quoi, j'ai tout lieu de penser que le *Brexit* sera saboté... probablement par ceux-là même qui prétendent le souhaiter.

MLI

¹ Je me refuse à employer le mot courant dont je n'accepterai jamais qu'il soit dénaturé.

² <https://www.migrosmagazine.ch/societe/chroniques/article/impolitiquement-correct>.

³ Jean-Louis Denizot, auteur de *Ces élèves qui m'ont formé – Si on prenait le temps de les écouter*.

⁴ <https://www.youtube.com/watch?v=Gbjp8zxduWk>.

⁵ Vraiment? Alors que l'on sait désormais que Jean Monnet – et sans doute pas mal d'autres qui restent à démasquer – émergeait à l'OSS (future CIA)?

Le sectaire Bergoglio

«Si je continuais à vivre, jamais je ne pourrais rester sur les hauteurs où je suis parvenu. Mieux vaut que je meure.»

Jacques Fesch, guillotiné le 1^{er} octobre 1957 à l'âge de vingt-sept ans.

Lors de l'Angélus dominical donné depuis les appartements privés du pape à une fenêtre en direction de la place Saint-Pierre, le 21 février dernier, Bergoglio déclara ceci: «J'en appelle aux consciences de ceux qui gouvernent afin qu'ils parviennent à un consensus pour abolir la peine capitale», peine présentée par cet homme comme contraire au précepte du Décalogue «tu ne tueras pas». Cet enseignement est nouveau, donc faux. En voici les preuves:

1. Le catéchisme du Concile de Trente, à propos du cinquième commandement du Décalogue «vous ne tuerez point»¹, dit ceci, immédiatement après avoir fait observer qu'il est licite de tuer les animaux: «Il est une autre espèce de meurtre qui est également permise, ce sont les homicides ordonnés par les magistrats qui ont droit de vie et de mort pour sévir contre les criminels que les tribunaux condamnent et pour protéger les innocents. Quand donc ils remplissent leurs fonctions avec équité, non seulement ils ne sont point coupables de meurtre, mais au contraire ils observent très fidèlement la Loi de

Dieu qui le défend. (...)» Il se réfère à cet extrait du Psaume 100, verset 8, du roi David: «Dès le matin, je songeais à exterminer tous les coupables pour retrancher de la cité de Dieu les artisans d'iniquité.» Or ceci est un texte inspiré par l'Esprit-Saint!

2. Cette doctrine s'est intégralement maintenue et fut ouvertement affirmée dans l'Eglise jusqu'à Pie XII inclusivement avec, pour point d'appui, ce passage de l'Epître de saint Paul aux Romains: «(...) crains si tu fais le mal, car ce n'est pas pour rien que l'autorité porte le glaive; elle est un instrument de Dieu pour faire justice et pour châtier. Aussi doit-on se soumettre non seulement par crainte du châtiment, mais par motif de conscience.»²

3. Dans *Iota unum*, feu le professeur Romano Amerio relève à ce sujet: «On ne peut effacer d'un trait de plume la législation de l'Ancien Testament, qui est une législation de sang.»³

4. Pie XII a rejeté l'argument des novateurs de son époque affirmant que de telles références doivent être récusées comme autant d'expressions d'une condition historique dépassée. Dans son discours du 5 février 1955 aux juristes catholiques, il déclara notamment que le verset cité ci-dessus de l'épître de saint Paul aux Romains «a une valeur durable et générale, puisqu'il se réfère au fondement essentiel du pouvoir pénal et de sa finalité immanente.»

5. Enfin, le Christ en personne admit indirectement la légitimité de la peine capitale en cas de scandale particulièrement grave.⁴

L'opinion énoncée publiquement par Bergoglio n'est toutefois pas nouvelle depuis Vatican II. On peut citer à cet égard celle de l'épiscopat français qui, en 1979, a également soutenu qu'il fallait abolir la peine de mort, jugée par lui «incompatible avec l'Evangile» (tels furent ses propos); divers articles publiés dans l'*Osservatore romano* les 22 janvier 1977 et 6 septembre 1978 plaidaient également dans ce sens au motif que la peine capitale serait contraire à l'Evangile.

On le voit, le progressisme chrétien est le meilleur allié des promoteurs de l'insécurité collective, au total mépris des victimes. Mais à cela s'ajoute une hypocrisie notoire dans ce choix critique à prétexte évangélique: de telles prises de position à l'adresse des autorités civiles n'existent pas en matière d'avortement, d'euthanasie active. L'imposure est manifeste.

Michel de Preux

¹ Remarquez l'absence de complément direct indiquant la victime de ce crime, qui donc inclut le suicide.

² Chap. XIII, versets 4 et 5.

³ Nouvelles éditions latines (NEL), Paris, 1987, page 363.

⁴ Voir l'évangile selon saint Matthieu, chap. XVIII, verset 6.

Quel avenir?

Il n'est pas rare que *20 minutes* ouvre ses colonnes à quelque groupe ou personnage «indigné et désespéré» par une grave injustice, réelle ou supposée: défenseurs de «migrants» menacés d'expulsion ou «victimes» d'une décision administrative mal digérée sont les bienvenus chez le quotidien gratuit, qui tente alors de faire pleurer dans les chaumières.

Quel avenir pour le bébé si son père est expulsé? titrait le journal le 7 mars. Quel avenir en effet, pour ce petit enfant né d'une Suissesse et d'un Guinéen dont Berne exige le renvoi après épuisement des voies de recours, en dépit de l'avis contraire du canton de Vaud?

Au fil des lignes, et pour autant qu'on nous dise la vérité, on apprend que, de 2006 à 2012, ce monsieur a été condamné trois fois pour trafic de stupéfiants et dix fois pour séjour illégal – on se demande bien par quelle aberration il est toujours chez nous; que sa femme, mère de quatre enfants issus de trois unions a déjà vécu l'arrestation en vue d'expulsion de son précédent mari; qu'en réponse aux doutes émis par Berne quant à la volonté du couple de sceller une véritable communauté conjugale, elle répond que «c'est vraiment du foutage de gueule», argument hautement probant s'il en est; et qu'elle émerge à l'aide sociale – quelle surprise!

Notre Guinéen, semble-t-il, n'a pas subi de condamnation depuis 2012. Le canton de Vaud le jugeait donc assagi et penchait pour l'octroi d'un permis de séjour – ce qui revenait à reconnaître qu'Amadou, puisqu'il faut l'appeler par son nom, vit toujours dans l'illégalité. Si Berne avait suivi l'avis du Canton et «régularisé» Amadou, elle se serait vue obligée, au nom de l'égalité de traitement, d'en faire autant pour une ribambelle d'étrangers plus ou moins «repentis».

Alors, quel avenir pour le bébé?

Je ne me fais pas trop de souci pour lui. Il est fort probable que la Cour européenne des droits de l'homme sera appelée à se prononcer sur le cas et tranchera en faveur de son cher papa.

Si tel n'est pas le cas, il sera toujours possible à celui-ci de revenir clandestinement et de continuer à bénéficier de l'aide sociale par l'intermédiaire de son épouse.

Enfin, si vraiment Amadou doit se réinstaller en Guinée et si vraiment son mariage est un mariage d'amour, pourquoi sa femme ne le suivrait-elle pas avec le reste de la famille?

Il y a un avenir pour le bébé!

M.P.

Ne dites pas...

Ne dites pas: «Ouverte en 1978, la centrale du Bugey est une des plus âgées de France.»
Dites: «Ouverte en 1978, la centrale du Bugey est l'une des plus anciennes de France.»

Va-t-on nous annoncer le décès de la centrale le jour où cesseront ses activités?

Le pinailleur

Non à l'égalité

L'égalité n'existe pas. Cet état de fait peut être constaté à chaque instant. Certains sont beaux et d'autres pas, un tel est doué en mathématiques et son frère n'y entend rien, le fils du voisin est capable à quinze ans de pirater le système de la NASA et je n'arrive pas à désinstaller Mc Afee de mon ordinateur.

Il existe des études qui tendent à démontrer que les cerveaux de l'homme et de la femme ont des fonctionnements différents, concrètement que le flux d'information a tendance à se propager de manière verticale chez l'homme, soit en restant dans l'hémisphère concerné, et de manière plus transversale chez la femme. Cela impliquerait par exemple, pour l'homme, une capacité accrue dans les domaines du raisonnement et de la représentation dans l'espace, et, pour la femme, dans les domaines de l'intuition et des relations sociales¹. Bien que l'échantillon soit significatif, on ne peut évidemment pas en conclure que tous les individus entrent nécessairement dans ces catégories, il y a toujours des exceptions, mais l'on peut tout de même dégager des tendances. La question qui fait débat est ensuite de savoir si ces différences de fonctionnement neuronal sont innées ou induites, débat dans lequel nous n'entrerons pas tant il nous semble stérile et orienté. Car si les différences sont induites, il devient possible de mettre en place une stratégie pour moduler les capacités et les potentialités des petites têtes blondes; on n'est pas très loin de l'eugénisme.

Non, réellement, connaître les causes de ces différences n'est pas important. Elles existent et ne sont pas néfastes.

Lors de la naissance du MLF en France, tout était à faire et il faut bien admettre que nombre de changements qui sont intervenus dans la condition féminine depuis lors ont constitué des progrès. Mais aujourd'hui, que reste-t-il à améliorer? Quelle lutte mener, contre quel ennemi se battre? Les messieurs sont devenus des papas poules, ils continuent à porter socialement le poids de la responsabilité de subvenir aux besoins de la famille et doivent y ajouter le ménage, les courses et l'éducation des enfants. Les femmes sont libérées, mais continuent à porter socialement la responsabilité de la tenue de l'intérieur et de l'éducation des enfants, et se doivent de réussir en plus une carrière professionnelle pour participer aux revenus du ménage. Si l'on pouvait mesurer la progression du bonheur général, y observerait-on une amélioration ?

Le féminisme se trompe de référent lorsqu'il prône l'égalité entre homme et femme. Pourquoi donc les femmes voudraient-elles être nos égales? Qu'y a-t-il d'enviable à être un homme aujourd'hui? Nous ne sommes pas égaux et c'est très bien ainsi. Chacun et chacune a la possibilité de choisir une voie en fonction de ses aptitudes. Il y a plus de garçons qui étudient les mathématiques et plus de filles dans les ressources humaines. Chercher à aller à l'encontre de ces phénomènes nous amène à des raisonnements grotesques, comme l'instauration de quotas artificiels que l'on ne parvient pas à tenir faute de trouver les individus motivés.

La société est la résultante des aspirations individuelles. Cet épanouissement personnel doit être encouragé, et tant pis si les filles veulent devenir maîtresses d'école et les garçons pompiers.

Michel Paschoud

¹ <http://www.scilogs.fr/1-actu-sur-le-divan/cerveau-dhomme-cerveau-de-femme-les-differences-observees-au-scanner/>.

Code du travail

Les lycéens sont dans la rue

Malheur au pays dont le prince est un enfant

Ecclésiaste, 10, 16

Le projet de loi visant à simplifier le Code du travail, en France, est attaqué par plusieurs syndicats et par des manifestations de lycéens, tout fiers de leur incompétence et bouffis d'arrogance, qui sont descendus dans la rue pour scander des slogans hostiles à Mme Myriam El Khomri, ministre du travail dans le gouvernement Valls III.

Bien évidemment, les lycéens ne sont concernés ni par les dispositions actuelles ni par les articles proposés, qui devront encore être soumis au Conseil des ministres, puis à l'Assemblée. Le texte définitif n'est pas encore arrêté, ce qui a incité les deux plus grands syndicats, la CGT et Force ouvrière, à réserver leurs objections éventuelles pour plus tard.

Mais les grandes lignes de la réforme sont connues: elles concernent le temps de travail maximum, quotidien et hebdomadaire, les conditions qui permettront un licenciement économique et le plafonnement des indemnités prud'homales attribuées en cas de licenciement «abusif».

Le Code du travail reste un monument indigeste, rébarbatif et souvent illisible, dont la croissance en nombre de pages (en moyenne cent pages supplémentaires par an) est directement proportionnelle au chiffre du chômage: en 1990, mille pages et un million de chômeurs; en 2000, deux mille pages et deux millions de chômeurs; en 2010, trois

mille pages et trois millions de chômeurs; en 2015, **trois mille six cent huitante neuf pages** (édition annotée Dalloz) et trois millions sept cent mille chômeurs; pas loin de six millions si l'on compte les catégories A à E¹. Le taux de chômage dépasse les 10%.

En Suisse, le taux de chômage était de 3,3 % en moyenne annuelle en 2015, ce qui peut être considéré comme une situation de plein emploi selon les critères keynésiens. Notre loi sur le travail compte trente et une pages ou **cent dix pages** si on y ajoute les ordonnances d'application 1, 2, 3 et 5.

Notre droit relatif au contrat de travail (les articles 319 à 362 du Code des obligations) tient sur **quarante-six pages** du Recueil systématique (édité en format A5).

Que peut-on déduire de ces observations et de cette comparaison, sinon que si nos amis Français veulent vraiment faire diminuer le chômage dans leur beau pays, ils auraient grand avantage à venir étudier ce qui se passe chez nous, plutôt qu'à tenter le replâtrage d'un Code du travail déjà impraticable.

Si, en Suisse, il est permis de licencier un collaborateur sans indication de motifs (sous réserve que ces motifs soient demandés), ce n'est jamais par plaisir ou de gaîté de cœur que le chef d'entreprise décide de licencier et il ne s'y résoudra que poussé par une nécessité (au moins un avantage) économique. Ni l'administration ni le Conseil des Prud'hommes n'ont la compétence de juger la pertinence des motifs économiques allégués, sous réserve que soit prouvée une cause extra-économique de licenciement qualifiée de «congé abusif» au sens de l'article 336 CO.

Si les patrons peuvent licencier plus aisément en Suisse, comment explique-t-on que le chômage est moindre? Tout simplement par le fait qu'un employeur qui sait qu'il ne pourra pas licencier en cas de baisse de son chiffre d'affaires, sauf à devoir déboursier des indemnités ruineuses, hésitera à embaucher. Ou, s'il embauche, ce sera sur la base d'un CDD d'un mois!

En France, les indemnités prud'homales accordées au collaborateur licencié sont telles que plusieurs PME ont dû fermer leurs portes après avoir été condamnées à servir douze mois de salaire d'indemnités à un employé qu'on ne pouvait plus conserver, faute de clientèle suffisante.

Le projet de Mme El Khomri plafonne ces indemnités. Si le congé est réputé «abusif», c'est-à-dire s'il ne répond pas aux définitions du licenciement économique décrit dans la loi, les indemnités sont limitées en fonction de l'ancienneté: jusqu'à deux ans, trois mois; jusqu'à cinq ans, six mois; puis neuf, douze et quinze mois pour des anciennetés supérieures.

Finalement, ces nouveautés sont bien modestes, ne représentent pas un *démantèlement des acquis sociaux* et ne justifient nullement la pétition lancée sur internet ni la mobilisation des travailleurs et encore moins les manifestations des petits crétiens lycéens.

Ce qu'il faudrait sans doute, c'est la refonte complète du droit du travail, qui passerait par une abrogation du Code actuel et la réécriture d'un Code entièrement nouveau, inspiré du droit suisse ou du droit allemand. Les syndicats ne toucheraient plus un euro d'argent public et devraient vivre des seules cotisations de leurs membres. Les grèves dans les services publics seraient interdites... et les lycéens seraient invités à s'occuper de leurs études.

Claude Paschoud

¹ catégorie A: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi;
 catégorie B: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (ex. de 78 heures ou moins au cours du mois);
 catégorie C: demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (ex. de plus de 78 heures au cours du mois);
 catégorie D: demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...), sans emploi;
 catégorie E: demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple: bénéficiaires de contrats aidés)

Bricole

Motivation

Le conseiller national Toni Brunner, président de l'UDC, a été visité par une idée formidable, qu'il a développée dans une motion: servir aux soldats suisses du lait frais au lieu de lait en poudre, afin que nos militaires soient motivés dès potron-minet.

En dépit du fait qu'on ne sert plus de lait en poudre dans l'armée suisse, sauf en cas d'exercice dans le terrain – pour des raisons pratiques évidentes –, ainsi que l'a fait remarquer le conseiller fédéral Guy Parmelin, chef du Département de la défense, le Conseil national a soutenu cette motion inutile. Le Conseil des Etats doit encore se prononcer.

Heureux pays qui n'a pas de problèmes plus graves et plus urgents que l'alimentation liquide des militaires.

Malheureuse armée qui a besoin de lait frais pour motiver ses soldats. (*mp*)

Le Pamphlet
 Case postale 998
 1001 Lausanne
 Courriel: courrier@pamphlet.ch
 ccp:10-25925-4
 Rédacteur responsable: *Mariette Paschoud*
 ISSN 1013-5057